



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DENONFOUX, 1^{er} adjoint.

N°25

Date de Publication
- 8 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 8 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, MILON, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
M. MORTELETTE à Mme MATEO
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

**Objet : Finances communales. Budget principal.
Approbation du compte administratif. Exercice 2021.**

Monsieur DENONFOUX a été élu pour présider la séance pour l'examen de cette délibération. A sa demande, madame SAGAUT expose à ses collègues que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	16 847 040.95 €
Recettes	17 153 852.43 €
Solde d'exécution 2021	306 811.48 €
Excédent reporté 2020	2 781 247.77 €
Excédent de clôture 2021	3 088 059.25 €

Section d'investissement

Dépenses	4 116 050.14 €
Recettes	2 944 550.14 €
Solde d'exécution 2021	-1 171 500.00 €
Excédent reporté 2020	2 232 292.43 €
Résultat de clôture 2021	1 060 792.43 €

Restes à réaliser

Dépenses	2 357 126.23 €
Recettes	1 404 266.23 €
Solde	-952 860.00 €
Résultat de clôture cumulé	107 932.43 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le 1^{er} Adjoint,
Philippe DENONFOUX

